

226C0042
FR0010309096-FS0030

9 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VITURA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 janvier 2026, la société anonyme BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 décembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VITURA et détenir indirectement 866 349 actions VITURA représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte de la fusion-absorption de AXA Investment Managers S.A. (« AXA IM Holding ») par BNP Paribas Asset Management Holding (« BNPP AM Holding »).

¹ Sur la base d'un capital composé de 17 087 708 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.